



CHAMBRES D'AGRICULTURE

CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU LOT
430 Avenue Jean Jaurès
CS 60199
46004 CAHORS CEDEX 9

Tél : 05 65 23 22 21

Fax :

N° Siret : 16460002100010

N° TVA Intracommunautaire : FR 12184600021

Référence à rappeler : 2025 / TR2504652

Objet : Appui à la vérification PAC 2025

FACTURE

ORIGINAL

N° OR : OCTA 16143 1
N° Bordereau :
Pièce : TR2504652
Exercice : 2025
Date : 23-09-2025
Page : 1 / 1

GAEC LE CHAMP DE MONSIEUR
198 ROUTE DU CHAMP DE MONSIEUR
46120 ANGLARS
FRANCE

Prestataire : GAUZIN LAURA

DESIGNATION	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.	TVA
156720 PAC - Appui à Vérification Déclaration	1	95,000	95,00	20,00
157521 PAC - Majoration Appui au-delà d'une 1/2 heure	1	75,000	75,00	20,00

Régime de TVA : Débits

Taux de TVA en %	20,00		Devise : EUR
Montant HT	170,00		170,00
Base de TVA	170,00		170,00
Montant TVA	34,00		34,00
Total TTC	204,00		204,00
Net à payer	204,00		204,00

Règlement par virement sur le compte TP de la CDA LOT ou par chèque à l'ordre de l'agent comptable de la CDA LOT

IBAN : FR761007146000000100007019 - BIC : TRPUFRP1 - RIB : 10071 46000 00001000070 19

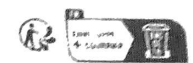
Pour valoir titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 192 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012. Facture payable selon échéance. Pas d'escompte pour paiement anticipé.

Tout paiement à une date ultérieure à l'échéance entraînera l'application des pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur augmenté du montant de l'indemnité pour frais de recouvrement conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22/03/2012. Cette indemnité est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 02/10/2012 à laquelle il convient d'ajouter les intérêts de retard.

Coupon à retourner

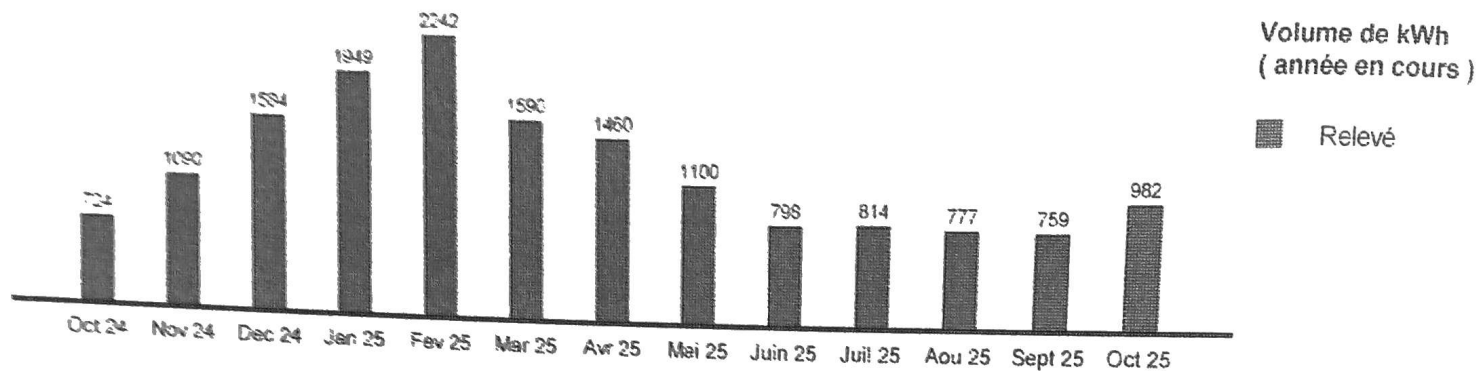
Etablissement : D46S01 CDA LOT
0917064 GAEC LE CHAMP DE MONSIEUR
Date échéance : 23-10-2025

Référence à rappeler : 2025 / TR2504652
PRLR Prélèvement 30 jours à date d'échéance de la facture
Montant Net en EUR : 204,00



7

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité *				150,35 € HT
Abonnement électricité (HT)	Période	Prix unitaire HT		21,12 € Taux de TVA
Abonnement	du 01/10/2025 au 31/10/2025	21,12 €/mois		21,12 € 20,00 %
Consommation (HT)	Période	Conso 982 kWh	Prix unitaire HT	129,23 € Taux de TVA
Electricité Période unique	du 06/09/2025 au 05/10/2025	982 kWh	13,160 c€/kWh	129,23 € 20,00 %

* La part fixe de l'acheminement versé par EDF au gestionnaire de réseau est de 21,83 €, et la part variable est de 14,85 €

Services				0,00 € HT
E-Services (Espace client, Bilan annuel)				Taux de TVA
Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)				INCLUS
Accise sur l'Electricité	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA	34,23 € Hors TVA
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 06/09/2025 au 05/10/2025	982 kWh	2,99800 c€/kWh	Taux de TVA
	du 06/09/2025 au 06/10/2025	21,83	21,93 %	29,44 € 20,00 %
Total Hors TVA pour ce site				4,79 € 20,00 %
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)				184,58 € Hors TVA
TVA à 20,00%				36,92 €
Total TTC pour ce site				36,92 €
				221,50 € TTC

Données de comptage

Identifiant de comptage : 488 Type de compteur : Compteur Linky

Coefficient de lecture : 100

Heures Creuses : 23H24-7H24

Acheminement : Tarif BT inf 36kVA Moyenne Utilisation HP/HC lié à deux saisons

Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 15,0

Index (relevés / estimés)

Base

index de début

58970 le 06/09/2025

index de fin

59952 le 06/10/2025

FACTURE



SARL CAMPCROS ET FILS

784 ROUTE DE PECH CASTANG
46500 - MAYRINHAC LENTOUR
FRANCE

Siret : 49434503600011

N° : FAC00000482

Date : 28/09/2025

N° client : CLT00000141

Port. : 0681895444

Email : campcrosthierry@orange.fr

Monsieur Thierry CAMPCROS - gérant associé

GAEC FERME CADIERGUES

198 ROUTE DU CHAMPS DE MONSIEUR
46120 ANGLARS
FRANCE

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
ART00000004 -MOISSON (HA)	5,30	ha	125,00 €	0,00%	662,50 €	5,50%

Moisson Mayrinhac

Détail de la TVA				Total HT	662,50 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	36,44 €
Réduite	662,50 €	5,50%	36,44 €	Total TTC	698,94 €

Règlement	Chèque
Echéance(s)	698,94 € au 31/10/2025

Coordonnées bancaires

Nom	CA NORD MIDI PYRENEES
IBAN	FR76 1120 6000 8688 6488 5930 579
BIC	AGRIFRPP812

chq n° 8031
du 23.10.25

Le montant total s'élève à six cent quatre-vingt-dix-huit euros et quatre-vingt-quatorze centimes

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).

Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).